



11. Projets présentés à la MRC La Haute-Côte-Nord en vertu du Fonds de développement des territoires – désignation d’une personne autorisée à signer les conventions relatives à l’octroi d’une aide financière ou tout autre document nécessaire;
12. Programme d’aide à l’amélioration du réseau routier municipal - confirmation de réalisation des travaux;
13. La société canadienne de la Croix-Rouge, division du Québec – acceptation de la lettre d’Entente services aux sinistrés, désignation des personnes autorisées à signer ladite entente;
14. Correspondance et informations :
  - CAUREQ – rapport annuel de gestion 2015-2016,
  - Projet aérodrome aux Bergeronnes - demande de modification à l’entente et au bail,
15. Demandes de commandites, d’aide financière ou de cotisation annuelle :
  - Les bikeuses d’icitte – demande d’aide dans le cadre de l’événement à venir en 2016 « On ride pour la cause »,
  - Croix-Rouge Canadienne Québec – contribution annuelle,
  - Journal Haute-Côte-Nord – proposition de participation pour la publication d’un bandeau publicitaire des municipalités participantes illustrant les athlètes de la Haute-Côte-Nord qui prendront part aux Jeux du Québec,
  - ALCOA – demande d’autorisation en vue de l’événement « La randonnée vélo santé » prévu le 26 août 2016,
  - Fondation Défi- invitation tournoi de golf de la fondation Défi,
  - Chevalier de Colomb Escoumins-Bergeronnes – invitation tournoi de golf bénéfice,
  - Corporation Best Golf de Tadoussac- tournoi de golf aux profits Opération Enfant Soleil,
  - Traversée du Lac Gobeil édition 1 – demande de soutien financier,
16. Varia :
  - a)
  - b)
  - c)
17. Période de questions;
18. Fermeture de l’assemblée.

---

## OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Le maire constate que le quorum est respecté et déclare l’assemblée régulièrement constituée.

### **16-08-2194 Lecture et adoption de l’ordre du jour**

---

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Johanne Bouchard  
APPUYÉ PAR le conseiller Charles Lessard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté avec les modifications suivantes :

Insérer entre les points 7 et 8, le point suivant « Présentation du projet de règlement numéro 2016-103 visant à modifier le Règlement 2011-068 sur le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux et ses amendements » décalant ainsi les autres points de un,

Insérer entre les points 8 et 9, le point suivant « Présentation du projet de règlement numéro 2016-103 visant à modifier le Règlement 2012-076 sur le Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux et ses amendements », décalant ainsi les autres points de un,

À VARIA, ajout du point suivant :

« Comité de gestion du camping – frais de déplacement d'un membre du comité dans le cadre de ses fonctions »,

et que l'item « VARIA » soit maintenu ouvert.

**16-08-2195 Dépôt et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 juillet 2016**

---

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Charles Lessard  
APPUYÉ PAR la conseillère Johanne Bouchard  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 juillet 2016, tel que présenté.

**16-08-2196 Dépôt de la liste des comptes du mois de juillet 2016 pour la municipalité et la salle de quilles**

---

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Johanne Bouchard  
APPUYÉ PAR le conseiller Réjean Lacasse  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

D'accepter la liste des comptes suivante, telle que présentée :

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT de juillet 2016

Je, Lynda Tremblay, directrice générale/secrétaire-trésorière de la municipalité des Bergeronnes, certifie par la présente que des crédits sont disponibles pour un montant **155 995.59 \$** pour le paiement des dépenses suivantes :

**DÉPENSES  
MUNICIPALITÉ**

LISTE DES COMPTES À PAYER 2016-07		
Arcotec	Portes et cadres CJE	6 645.56 \$
Aréo-Feu	Bunker pompier, chapeau, gants, bottes	3 600.77 \$

Atelier Brisson Gagné	Réparation machineries – achat fourniture entretien	1 972.47 \$	
Clôtures Clermont inc.	Clôture CPE	4 858.85 \$	
Dendrotik inc.	Outil projet sentier	267.89 \$	
Duchesne sports	Bottes de travail travaux publics	229.94 \$	
Électronique Mercier	Contrat service annuel Paget incendie	176.05 \$	
Élise Guignard	Vérification reddition compte subvention MTMDET chemins municipaux	1 149.75 \$	
Environnex	Test d'eau hebdomadaire municipal - test d'eau potable et usée camping	338.39 \$	
Équipements GMM	Contrat service mensuel photocopieur	160.43 \$	
Éthier avocat	Mandat récupération TPS-TVQ	492.04 \$	
G.L.R.	Aliments – fourniture entretien	138.36 \$	
Garage J. Boulianne	Frais entretien tracteur John Deere filtreur air filtreur huile filtreur carburant	176.89 \$	
Gazon Savard	Achat gazon projet CPE	1 352.11 \$	
Gestar	Contrat service annuel logiciel documentik	569.13 \$	
J.M.B.R. (Rénovations)	Fourniture projet sentier	3 109.49 \$	
Jean-Yves Bouchard	Honoraire professionnel 3 dérogations mineures	790.45 \$	
Laboratoire d'expertises de Québec	Expertise complémentaire béton projet quai	6 684.89 \$	
Les Entreprises Carl Brassard	Installation électrique nouveau local CJE au 2 <sup>e</sup> étage de la caserne	4 558.82 \$	
Louis-Philippe Lepage	Fourniture entretien terrain	632.02 \$	
Louis-Philippe Lepage	Fourniture travaux publics - outils	2 948.46 \$	
Médecin Québec	Matériel pour trousse d'urgence	36.22 \$	
Papeterie du Fleuve	Fourniture de bureau	49.92 \$	
Pascal Gaudreault	Frais cellulaire directeur service incendie de janvier à juin 30\$ par mois	180.00 \$	
Plomberie Conrad Martel	Inspection à la caméra fuite d'eau ancienne conduite égout rue de la mer - plomberie nouveau local CJE 2 <sup>e</sup> étage de la caserne	2 845.45 \$	
S.R.V. (Constructions)	Location pelle fuite d'eau ancienne conduite égout rue de la Mer - sable sentier et CPE - transport terre noire pour CPE	2 093.70 \$	
Sécurité civile Landry inc.	Formation sécurité civile directeur incendie	264.44 \$	
Service info-comm	Câblage informatique bureau CJE	2 621.43 \$	
SNC-Lavalin	Contrôle béton projet CPE	2 188.43 \$	
Société mutuelle de prévention inc.	Gestion de la mutuelle de prévention et dossiers SST honoraire 2016	878.51 \$	
Terrassement et Pavage S.L	Terrassement pelouse et asphalte CPE - location pelle sentier - réparation de fissure chaussée rue de la mer et rang St-Joseph	15 053.98 \$	
Thibault & associés	Contrat vérification autopompe et pompe portative service incendie - inspection annuel mâchoire de vie	1 821.89 \$	
Transport Imbeault	Changement de pneus camion - réparation poteau tennis, collet silencieux	132.22 \$	
Transport Imbeault	Location autobus camp de jour	1 076.37 \$	
Ultima assurance	Assurance bâtiments 2016-2017	38 119.00 \$	
Vip Télécom	Contrat service mensuel informatique juin - juillet	346.54 \$	
<b>TOTAL:</b>		<b>108 560.86 \$</b>	
<b>LISTE DES DÉBOURSÉS 2016-07</b>			
La Croix bleue cie	Assurance collective	1 852.80 \$	6093
Luc Caron	Domage et intérêt	261.44 \$	6105
Johanne Maltais	Frais conciergerie	400.00 \$	6106
Amusement SC	Jeux gonflables fête St-Jean	862.31 \$	6108
Municipalité Sacré-Cœur	Immatriculation camion-citerne	699.92 \$	6109
Marie-France Lepage	Matériel pour fête St-Jean camping	22.38 \$	6110

Pascal Gaudreault	Déplacement formation et inspection camion	68.40 \$	6112
MRC Haute-Côte-Nord	Achat poubelles de composte	309.75 \$	6113
Municipalité Sacré-Cœur	Vérification pompe portative - vérification mécanique camion	56.84 \$	6114
Guylaine Bouchard	Rémunération conditionnement	346.00 \$	6116
Louise Gauthier	Écran ordinateur administration	167.24 \$	6117
Fisa	Cotisation syndicat	112.02 \$	6119
Municipalité Tadoussac	Gestionnaire de formation -cotisation gestionnaire de formation	523.50 \$	6120
Municipalité Tadoussac	Vêtement préventionniste - épaulette préventionniste	93.86 \$	6124
Martin Migneault	Location VTT projet sentier	400.00 \$	6127
Plâtrage DMG inc.	Travaux de plâtrage projet CJE	2 391.48 \$	6128
Johanne Maltais	Frais conciergerie	400.00 \$	6130
Municipalité Escoumins	Déneigement rue Otis	4 149.00 \$	6152
Valérie Hovington	Rémunération bibliothèque	300.00 \$	6153
Municipalité Tadoussac	Assistance écrasement d'avion - salaire préventionniste	8 283.86 \$	6154
Martin Migneault	Location VTT projet sentier	400.00 \$	6155
Bell Canada	Télécommunication	135.00 \$	Accès D
Hydro-Québec	Électricité	84.91 \$	Accès D
Hydro-Québec	Électricité	248.74 \$	Accès D
Revenu Canada	Retenues à la source	5 215.50 \$	Accès D
Revenu Québec	Retenues à la source	12 725.86 \$	Accès D
Vidéotron	Télécommunication et internet	526.22 \$	Accès D
Bell Mobilité	Télécommunication cellulaire	207.90 \$	Auto
Hydro-Québec	Électricité base plein air 60 jours	31.25 \$	Auto
Hydro-Québec	Électricité station chlore 58 jours	130.12 \$	Auto
Hydro-Québec	Électricité hangar 63 jours	136.95 \$	Auto
Hydro-Québec	Électricité aréna 60 jours	376.67 \$	Auto
Hydro-Québec	Électricité station pompage 58 jours	439.37 \$	Auto
Hydro-Québec	Électricité contrat global	596.81 \$	Auto
Hydro-Québec	Électricité édifice 60 jours	778.58 \$	Auto
Standard Life	Cotisation RPA	1 965.60 \$	Auto
<b>SOUS-TOTAL:</b>		<b>45 700.28 \$</b>	
<b>TOTAL:</b>		<b>154 261.14 \$</b>	

## DÉPENSES SALLE DE QUILLES

LISTE DES COMPTES À PAYER 2016-07			
G.L.R.	Aliments	106.67 \$	
J.M.B.R. (Rénovations)	Ampoule	25.25 \$	
<b>TOTAL:</b>		<b>131.92 \$</b>	
LISTE DES DÉBOURSÉS 2016-07			
Mélissa Gagnon	Pailles	16.92 \$	6107
Serge Lessard	Déplacement SAQ Forestville	67.39 \$	6111
Anik Gagnon	Déplacement SAQ Forestville	67.39 \$	6118
Eugène Allard	Fourniture cuisine	543.05 \$	6134
Vidéotron	Télécommunication et câble	135.89 \$	Accès D
Hydro-Québec	Électricité	771.89 \$	Auto
<b>SOUS-TOTAL:</b>		<b>1 602.53 \$</b>	
<b>TOTAL:</b>		<b>1 734.45 \$</b>	

Comité de gestion du camping Bon-Désir

**16-08-2197 Dépôt du rapport d'activités du comité de gestion du Camping Bon-Désir**

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Johanne Bouchard  
 APPUYÉ PAR le conseiller Réjean Lacasse  
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

DE PRENDRE ACTE du rapport d'activités déposé par le comité de gestion du camping et d'entériner les actes posés par le comité pour le mois de juillet 2016, tels que mentionnés dans le rapport.

**16-08-2198 Dépôt et acceptation de la liste des comptes du mois de juillet 2016**

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Johanne Bouchard  
 APPUYÉ PAR le conseiller Réjean Lacasse  
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

D'accepter la liste des comptes suivante, telle que présentée :

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT de juillet 2016

Je, Lynda Tremblay, directrice générale/secrétaire-trésorière de la municipalité des Bergeronnes, certifie par la présente que des crédits sont disponibles pour un montant **25 172,87 \$** pour le paiement des dépenses suivantes :

**DÉPENSES  
 CAMPING BON-DÉSIR**

<b>LISTE DES COMPTES À PAYER 2016-07</b>			
Ace Louis-Philippe Lepage	Fourniture entretien bâtiment et terrain	756.02 \$	
Arctic glacier	Glace	146.20 \$	
ATR Associé du Québec	Signalisation touristique panneau bleu	636.53 \$	
Communication radiotech	Location radio	68.81 \$	
Constructions S.R.V.	Voyage de pierre	2 069.55 \$	
Daniel Bertrand Bouchard	Réparation sècheuse	20.00 \$	
Épicerie G.L.R.	Achat boutique campeur	956.00 \$	
Équipements GMM inc.	Achat imprimante	925.49 \$	
Eugène Allard	Fourniture entretien ménage	832.07 \$	
Hélène Gagnon	Fleurs	105.00 \$	
Médecin Québec	Trousse de secours	39.50 \$	
Municipalité des Bergeronnes	Test d'eau	127.17 \$	
Papeterie du Fleuve	Chaises et tampon - fourniture de bureau	492.15 \$	
Pièces d'autos Deschênes	Achat boutique	27.25 \$	
Rénovations J.M.B.R.	Toile - tringle - porte moustiquaire, charnière, poignées, bois	1 007.83 \$	
Solugaz	Propane	158.71 \$	
Spi sécurité	Extincteurs	488.48 \$	
<b>TOTAL:</b>		<b>8 856.76 \$</b>	
<b>LISTE DES DÉBOURSÉS 2016-07</b>			
Geneviève Landry	Remboursement réservation	123.62 \$	624
Marie-France Lepagne	Petite caisse	350.00 \$	627
Marie-France Lepagne	Achat matériel pour activités	421.10 \$	628

Atelier Brisson Gagné	Tondeuse	2 711.00 \$	629
Andrée Valiquette	Remboursement réservation	41.34 \$	630
Michel Girard	Remboursement réservation	39.40 \$	631
Bell Canada	Télécommunication	983.75 \$	632
Bell Canada	Télécommunication	33.62 \$	633
Ariane Cummings	Remboursement réservation	23.17 \$	634
Anik Gagnon	Achat pour boutique	13.82 \$	635
Raphaël Boulianne	Aide aux activités	40.00 \$	636
Rachel Lefebvre	Remboursement réservation	30.81 \$	637
Renaud Bouchard	Déplacements (4)	78.30 \$	638
Marie-France Lepagne	Achat matériel pour activités	23.94 \$	639
Réjean Lacasse	Achat équipement pour pods	105.54 \$	640
Bell Canada	Télécommunication	334.33 \$	654
Bell Canada	Télécommunication	51.07 \$	655
Anik Gagnon	Achat boutique	71.25 \$	656
Marie-France Lepagne	Achat matériel pour activités	9.06 \$	657
Communication Radiotech	Location radio	68.81 \$	658
Explos-Nature	Activité	298.99 \$	659
Raphaël Boulianne	Aide aux activités	100.00 \$	660
Renaud Bouchard	Frais déplacements	40.50 \$	661
Bell Mobilité	Frais internet	80.49 \$	Accès D
Carte Corpo-rate	Frais carte et essence	439.32 \$	Accès D
Carte Corpo-rate	Frais carte et essence	548.52 \$	Accès D
Hydro-Québec	Électricité	41.03 \$	Accès D
Hydro-Québec	Électricité	52.87 \$	Accès D
Hydro-Québec	Électricité	134.59 \$	Accès D
Hydro-Québec	Électricité	154.34 \$	Accès D
Hydro-Québec	Électricité	188.17 \$	Accès D
Hydro-Québec	Électricité	348.93 \$	Accès D
Ministère du Revenu	TPS-TVQ avril à juin 2016	1 669.72 \$	Accès D
Revenu Canada	Retenues à la source	1 776.27 \$	Accès D
Revenu Québec	Retenues à la source	4 353.52 \$	Accès D
Visa Desjardins	Location machine paiement direct	534.92 \$	Auto
<b>SOUS-TOTAL:</b>		<b>16 316.11 \$</b>	
<b>TOTAL:</b>		<b>25 172.87 \$</b>	

### 16-08-2199 Achat d'un véhicule électrique usager

CONSIDÉRANT QUE le comité de gestion du camping recommande l'achat d'un véhicule utilitaire électrique usager pour les besoins du camping;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Johanne Bouchard  
 APPUYÉ PAR le conseiller Charles Lessard  
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil accepte la recommandation du comité de gestion du camping pour l'achat d'un véhicule utilitaire électrique usager pour un montant maximum de 5 000, \$.

#### Période de questions :

Aucune assistance

#### AVIS DE PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT

---

POUR MODIFIER LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE  
DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX

---

Je, Johanne Bouchard, donne avis qu'il sera soumis lors d'une séance subséquente du conseil, un règlement numéro 2016-103 amendant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux pour y inclure une nouvelle interdiction relativement aux annonces politiques.

Il est également demandé la dispense de lecture du règlement lors de son adoption puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement conformément à la Loi.

---

**16-08-2200 Présentation du projet de règlement numéro 2016-103  
ayant pour objet de modifier le règlement numéro 2011-  
068 sur le code d'éthique des élus municipaux et ses  
amendements**

---

CONSIDÉRANT QU'à la séance du 14 novembre 2011, le conseil a adopté le Règlement numéro 2011-068 sur le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux;

CONSIDÉRANT QUE le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux doit être modifié en vertu du nouvel article 7.1 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* suite à l'adoption du Projet de loi 83 le 10 juin 2016 et sanctionné le même jour qui prévoit une modification concernant « les annonces lors d'une activité de financement politique »;

CONSIDÉRANT QU'à cette fin, il y a lieu de modifier le règlement numéro 2011-068 de façon à ajouter l'article 5.9 « Activité de financement politique »;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de présentation du projet de règlement a été donné séance tenante en ce 8<sup>e</sup> jour du mois d'août 2016;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Johanne Bouchard  
APPUYÉ PAR le conseiller Charles Lessard  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le présent projet de règlement portant le numéro 2016-103 est adopté et que ce conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

L'article 5.9 « Activité de financement politique » est ajouté comme suit :

5.9 Activité de financement politique

Il est interdit à tout membre d'un conseil de la municipalité de faire l'annonce, lors d'une activité de financement politique, de la réalisation d'un projet, de la conclusion d'un contrat ou de l'octroi d'une subvention par la municipalité, sauf si une décision finale relativement à ce projet, contrat ou subvention a déjà été prise par l'autorité compétente de la municipalité.

Le membre du conseil qui emploie du personnel de cabinet doit veiller à ce que ces employés respectent l'interdiction prévue au premier alinéa. En cas de non-respect de cette interdiction par l'un de ceux-ci, le membre du



conseil en est imputable aux fins de l'imposition des sanctions prévues à l'article 6.

## ARTICLE 2

Le présent projet de règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ AUX BERGERONNES

CE 8<sup>e</sup> jour du mois d'août 2016

---

Francis Bouchard  
Maire

---

Lynda Tremblay  
Directrice générale  
et secrétaire-trésorière

---

### AVIS DE PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT POUR MODIFIER LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

Je, Johanne Bouchard, donne avis qu'il sera soumis lors d'une séance subséquente du conseil, un règlement numéro 2016-104 modifiant le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux pour y inclure une nouvelle interdiction relativement aux annonces politiques.

Il est également demandé la dispense de lecture du règlement lors de son adoption puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet conformément à la Loi.

---

#### **16-08-2201 Présentation du projet de règlement numéro 2016-104 ayant pour objet de modifier le règlement numéro 2012- 076 sur le code d'éthique des employés municipaux et ses amendements**

---

CONSIDÉRANT QU'à la séance du 10 décembre 2012, le conseil a adopté le Règlement numéro 2012-076 sur le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux;

CONSIDÉRANT QUE le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux doit être modifié en vertu du nouvel article 7.1 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* suite à l'adoption du Projet de loi 83 le 10 juin 2016 et sanctionné le même jour qui prévoit une modification concernant « les annonces lors d'une activité de financement politique »;

CONSIDÉRANT QU'à cette fin, il y a lieu de modifier le règlement numéro 2012-076 de façon à ajouter l'article 5.8 « Activité de financement politique »;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de présentation du projet de règlement a été donné séance tenante en ce 8<sup>e</sup> jour du mois d'août 2016;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Johanne Bouchard  
APPUYÉ PAR le conseiller Charles Lessard  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le présent projet de règlement portant le numéro 2016-104 est adopté et que ce conseil décrète ce qui suit :

#### ARTICLE 1

L'article 5.8 « Activité de financement politique » est ajouté comme suit :

##### 5.8 Activité de financement politique

Il est interdit à tout employé de la municipalité de faire l'annonce, lors d'une activité de financement politique, de la réalisation d'un projet, de la conclusion d'un contrat ou de l'octroi d'une subvention par la municipalité, sauf si une décision finale relativement à ce projet, contrat ou subvention a déjà été prise par l'autorité compétente de la municipalité.

#### ARTICLE 2

Le présent projet de règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ AUX BERGERONNES

CE 8<sup>e</sup> jour du mois d'août 2016

---

Francis Bouchard  
Maire

---

Lynda Tremblay  
Directrice générale  
et secrétaire-trésorière

---

#### **16-08-2202 Demande de branchement au réseau d'eau potable de la municipalité – 215, route 138**

---

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une demande de branchement au réseau d'eau potable de la municipalité des propriétaires du 215, route 138;

CONSIDÉRANT QUE la résidence est située le long de la route 138, soit en dehors du périmètre urbain;

CONSIDÉRANT QU'aux fins d'une autorisation pour une résidence située en dehors du périmètre urbain, certaines conditions doivent s'appliquer;

CONSIDÉRANT QUE la conduite doit passer sous la route 138;

IL EST POPOSE PAR la conseillère Johanne Bouchard  
APPUYE PAR le conseiller Charles Lessard  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE la municipalité permet le branchement au réseau d'eau potable de la municipalité de la propriété située au 215, route 138,

QUE la condition d'usager situé en dehors du périmètre urbain s'applique aux fins d'avoir obtenu les droits de passage dans le cas où la conduite passe sur un terrain privé et assumer les frais notariés ou tout autre, nécessaire à l'enregistrement de ce droit,

QUE l'usager doit fournir à la municipalité, la preuve du droit de passage de la conduite sous la route 138 obtenu du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) avant que tous travaux soient entrepris,

QUE l'usager s'engage à exécuter les travaux de branchement sur la partie publique (route 138) et privée, conformément aux règlements d'urbanisme en vigueur et en défrayer les coûts,

QUE la conduite de branchement devra être soit en PE-X conforme à la norme CSA B137.5 ou en cuivre de type K mou,

QUE l'usager doit protéger son installation contre le gel, les fuites d'eau et doit conserver un accès facile à la valve d'eau,

QUE tous les coûts d'entretien du branchement en aval de la boîte de service sont assumés par l'usager,

QUE la municipalité ne peut être tenue responsable d'une pression trop faible à l'extrémité du branchement,

QU'il est interdit de raccorder d'autre branchement sur le branchement de l'usager dans le but d'alimenter en eau d'autres bâtiments.

**16-08-2203 Demande de branchement au réseau d'eau potable et d'égout de la municipalité – 327, rue de la Rivière**

---

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une demande de branchement au réseau d'eau potable et d'égout de la municipalité des propriétaires du 327, rue de la Rivière;

CONSIDÉRANT QUE la propriété est située à l'intérieur du périmètre urbain;

IL EST POPOSE PAR la conseillère Johanne Bouchard  
APPUYE PAR le conseiller Réjean Lacasse  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE la municipalité permet le branchement au réseau d'eau potable et d'égout de la municipalité de la propriété située au 327, rue de la Rivière,

QUE l'usager s'engage à exécuter les travaux de branchement sur la partie privée, conformément aux règlements d'urbanisme en vigueur et en défrayer les coûts,

QUE la conduite de branchement d'eau devra être soit en PE-X conforme à la norme CSA B137.5 ou en cuivre de type K mou,

QUE l'utilisateur doit protéger son installation contre le gel, les fuites d'eau et doit conserver un accès facile à la valve d'eau.

**16-08-2204 Projets présentés à la MRC La Haute-Côte-Nord en vertu du Fonds de développement des territoires – désignation d'une personne autorisée à signer les conventions relatives à l'octroi d'une aide financière ou tout autre document nécessaire**

---

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a transmis à la MRC de la Haute-Côte-Nord des demandes d'aides financières en vertu du Fonds de développement des territoires dans le cadre de la Politique de soutien aux projets structurants, volet Soutien aux projets municipaux structurants;

CONSIDÉRANT QUE ces projets ont été acceptés et que des conventions relatives à l'octroi d'une aide financière sont à intervenir entre les parties;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Charles Lessard  
APPUYÉ PAR la conseillère Johanne Bouchard  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE la municipalité s'engage à :

- répondre à toutes les conditions du Fonds de développement des territoires,
- informer le représentant de La MRC de toute intention de changement modifiant les activités du projet et de toute intention de transaction pouvant modifier la propriété de LA MUNICIPALITÉ,
- réaliser son projet en conformité avec les normes, lois et règlements en application au Québec,
- présenter des pièces justificatives, démontrant le coût du projet, afin de permettre l'établissement de l'aide financière à être versée jusqu'au maximum des montants établis pour chacune des conventions,
- faire mention de l'aide consentie par la MRC dans le cadre de ce programme lors de toutes communications verbales ainsi que sur toute correspondance et documents promotionnels (affiches, dépliants, publicité, etc.),

QUE le conseil désigne la directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité lesdites conventions relatives à l'octroi d'une aide financière ou tout autre document nécessaire, pour les projets suivants :

- engagement d'un agent de développement pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2016 au 30 juin 2017, pour un montant de 20 192, \$,
- implantation d'un CPE satellite aux Bergeronnes, pour un montant de 30 000, \$,
- optimisation des installations du quai de la Pointe-à-John, pour un montant de 7 500, \$,
- implantation d'un sentier le long de la Rivière-des-Grandes-Bergeronnes, pour un montant de 7 200, \$.

**16-08-2205 Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal – confirmation de réalisation des travaux**

---

CONSIDÉRANT QUE le Ministère des Transports a versé une compensation de 25 936, \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2015;

CONSIDÉRANT QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes dont la responsabilité incombe à la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la présente résolution est accompagnée de l'Annexe A identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes subventionnées;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Réjean Lacasse  
APPUYÉ PAR la conseillère Johanne Bouchard  
ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS; le conseiller Charles Lessard s'abstenant de prendre part à la décision,

QUE la municipalité des Bergeronnes informe le Ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

**16-08-2206 La société canadienne de la Croix-Rouge, division du Québec – acceptation de la lettre d'Entente services aux sinistrés, désignation des personnes autorisées à signer ladite entente**

---

CONSIDÉRANT QUE l'entente de services aux sinistrés de la Croix-Rouge canadienne d'une durée de 3 ans est à renouveler;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Johanne Bouchard  
APPUYÉ PAR le conseiller Réjean Lacasse  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE la municipalité des Bergeronnes renouvelle l'entente de services aux sinistrés de la Croix-Rouge canadienne pour 2016-2017, 2017-2018, 2018-2019;

D'autoriser le maire et la directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité, ladite entente de services à intervenir entre les parties.

**Correspondance et informations :**

- CAUREQ – rapport annuel de gestion 2015-2016,
- Projet aérodrome aux Bergeronnes- demande de modification à l'entente et au bail,

**Demandes de commandites, d'aide financière ou de cotisation annuelle :**

**16-08-2207 Les bikeuses d'icitte – demande d'aide dans le cadre de l'événement à venir en 2016 « On ride pour la cause »**

---

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Johanne Bouchard  
APPUYÉ PAR le conseiller Réjean Lacasse  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil refuse d'acquiescer à la demande d'aide présentée dans le cadre de l'événement « On ride sur la cause » par Les bikeuses d'icitte, organisme de bienfaisance de la Côte-Nord.

**16-08-2208 Croix-Rouge canadienne Québec – contribution annuelle**

---

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Johanne Bouchard  
APPUYÉ PAR le conseiller Réjean Lacasse  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil accepte de verser à l'organisme Croix-Rouge Canadienne Québec, la contribution annuelle de 150, \$ découlant de l'entente Services aux sinistrés.

**16-08-2209 Journal Haute-Côte-Nord – proposition de participation pour la publication d'un bandeau publicitaire des municipalités participantes illustrant les athlètes de la Haute-Côte-Nord qui prendront part aux Jeux du Québec**

---

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Johanne Bouchard  
APPUYÉ PAR le conseiller Charles Lessard  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil accepte la proposition de participation présentée par le Journal Haute-Côte-Nord pour un montant de 50, \$ pour la publication d'un bandeau publicitaire des municipalités participantes illustrant les athlètes de la Haute-Côte-Nord qui prendront part aux Jeux du Québec.

**16-08-2210 ALCOA – demande d'autorisation en vue de l'événement « La randonnée vélo santé » prévu le 26 août 2016**

---

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Johanne Bouchard  
APPUYÉ PAR le conseiller Charles Lessard  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil autorise le passage du groupe de cyclistes de l'événement « La Randonnée Vélo santé – ALCOA » dans la municipalité les 26, 27 et 28 août 2016,

QUE dans le cadre de cet événement, la municipalité verse un montant de 50, \$, à la Fondation du CSSS de Manicouagan pour l'achat d'équipements médicaux,

QUE le conseil autorise qu'un montant de 50, \$ soit dépensé pour servir quelques boissons rafraichissantes ou fruits aux cyclistes lors de la halte-

collation prévue au bureau d'accueil touristique le 26 août 2016 entre 9h et 10h.

**16-08-2211 Fondation Défi- invitation tournoi de golf de la fondation Défi**

---

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Johanne Bouchard  
APPUYÉ PAR le conseiller Charles Lessard  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil décline l'invitation à participer au tournoi de golf organisé par la Fondation Défi jeunesse, déficience, dépendance qui aura lieu le 16 septembre 2016 à Forestville.

**16-08-2212 Chevalier de Colomb Escoumins-Bergeronnes – invitation tournoi de golf-bénéfice**

---

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Johanne Bouchard  
APPUYÉ PAR le conseiller Charles Lessard  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE la municipalité verse une participation financière de 50, \$ à l'organisme Les Chevaliers de Colomb Escoumins-Bergeronnes dans le cadre de leur campagne de financement 2016.

**16-08-2213 Corporation Best Golf de Tadoussac- Tournoi de golf aux profits Opération Enfant Soleil**

---

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Charles Lessard  
APPUYÉ PAR le conseiller Réjean Lacasse  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE la municipalité verse une participation financière de 50, \$ à La Corporation BEST golf de Tacoussac dans le cadre de l'activité de golf au profit d'Opération Enfant Soleil prévue le 12 août 2016.

**16-08-2214 Traversée du Lac Gobeil édition 1 – demande de soutien financier**

---

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Johanne Bouchard  
APPUYÉ PAR le conseiller Réjean Lacasse  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil accorde une aide financière de 100, \$ au comité organisateur de l'événement « La traversée du Lac Gobeil » prévu le 8 août 2016, lequel événement est organisé en collaboration avec le comité du Festival de la Baleine bleue dans le but de diversifier et promouvoir les activités sportives dans la région ainsi que de rassembler les différentes communautés.

**VARIA :**

**16-08-2215 Comité de gestion du camping – frais de déplacement  
d'un membre du comité dans le cadre de ses fonctions**

---

CONSIDÉRANT QUE le comité de gestion du camping, dont le maire fait partie, a dévolu à ce dernier certaines tâches impliquant de fréquents déplacements au site du camping situé à 5.8 km du village;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Johanne Bouchard  
APPUYÉ PAR le conseiller Réjean Lacasse  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

D'autoriser un montant forfaitaire de 20, \$ par semaine au maire, M. Francis Bouchard, pour ses déplacements au camping Bon-Désir effectués durant la saison 2016, soit de juin à septembre.

**Période de questions :**

Aucune assistance

**16-08-2216 Fermeture de l'assemblée**

---

L'ordre du jour étant épuisé, la conseillère Johanne Bouchard demande la levée de la séance. Le maire déclare la séance close à 20h46.

---

Francis Bouchard  
Maire

---

Lynda Tremblay  
Directrice générale/secrétaire-trésorière

---

*Je, Francis Bouchard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*